



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, mardi 24 novembre 2020

Vous voulez agir pour une justice au plus près des citoyens ? DEVENEZ CONCILIEUR DE JUSTICE



Pour faciliter l'accès des citoyens à une offre de justice et accompagner le déploiement du réseau France Services, le ministère de la justice recrute des conciliateurs de Justice. Vous avez une formation ou une expérience juridique ? Vous avez le sens du service public et une bonne qualité d'écoute ? Devenez conciliateur de Justice, vous serez un acteur majeur du service public de la justice de proximité.

Obligatoire pour les litiges du quotidien inférieurs à 5000 euros, le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, gratuit et rapide de résoudre à l'amiable un litige du quotidien.



Auxiliaires de justice assermentés et bénévoles, les conciliateurs de Justice peuvent intervenir en matière civile (troubles du voisinage, baux d'habitation, copropriété...), en droit rural, en droit de la consommation, en droit commercial et en droit du travail dans les conditions fixées par le code de procédure civile.

Pour candidater, il est nécessaire de réunir ces quatre conditions :

- être majeur et jouir de ses droits civiques et politiques ;
- justifier d'une expérience en matière juridique ;
- ne pas avoir de mandat électif dans le ressort de la cour d'appel où il souhaite exercer ;
- ne pas exercer d'activité judiciaire, ni participer au fonctionnement du service de la justice.



Nommés au préalable pour un an par le premier président de la cour d'appel, les conciliateurs de Justice peuvent voir leurs fonctions reconduites **pour une période renouvelable de trois ans**. Ils suivent un cycle de formation initiale et continue dispensé par l'École nationale de la magistrature.

Pour plus d'informations et s'inscrire-> LaJusticeRecrute.fr